

INSERTION

L'association régionale Etudes et Chantiers organise des stages de formation sur l'aménagement des espaces naturels.

Ces stages s'adressent :

- 1) aux jeunes de 18-25 ans (origines rurales demandées)
- 2) aux adultes de plus de 25 ans, avec priorité aux chômeurs de longue durée.

Les personnes intéressées peuvent :

- consulter une documentation au Centre des Maraïs
- s'adresser à Etudes et Chantiers - 28, rue Duhamel à Rennes - 99.30.75.72.

BOURSE À L'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi qui souhaitent figurer sur la bourse à l'emploi de Mai sont invités à s'inscrire ou à renouveler leur inscription avant le 5 Mai au Centre des Maraïs.

OFFRES D'EMPLOI

- manutentionnaire homme ou femme temps partiel et temporaire
- S.I.V.P. vente en charcuterie.

COURS DE PATISSERIE (ADULTES)

Une activité Pâtisserie adultes démarre à raison de deux séances par mois. La 1ère rencontre a lieu le Jeudi 21 Avril, à 20 h à la Salle des Fêtes de La Chalotais. La prochaine est fixée au Jeudi 5 Mai.

Il est encore possible de s'inscrire. Contacter le Centre des Maraïs.

CENTRE DE LOISIRS

INFORMATION AUX PARENTS

Le Centre de loisirs accueillera, provisoirement les enfants, le Mercredi matin à partir de 7 h 45 et non 7 h 30.

Permanence de la Mission Locale de l'Emploi le LUNDI 25 AVRIL, de 14 h à 17 h à la Mairie de Chantepie à l'intention des jeunes (16-25 ans) confrontés à des problèmes d'emploi

MAIRIE DE VERN

CARTES D'IDENTITE (validité : 10 ans)

Si vous prévoyez un voyage à l'étranger, des vacances près d'une frontière, un examen, un concours...

Pensez à faire une demande suffisamment tôt à la Mairie.

Délai minimum

- . dans le cas d'un renouvellement :
- 10 jours dans le courant de l'année
- 3 à 4 semaines l'été

. dans le cas d'une première demande ou s'il s'agit d'une carte perdue ou volée, il faut ajouter de 1 à 4 semaines au délai précédent

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de Mairie.

PERMANENCES MAIRIE

A compter du 18 Avril 1988, les permanences assurées par divers services sociaux ainsi que les permanences assurées par Monsieur le Conseiller Général se tiendront au 1er étage du Centre socio-culturel des Maraïs, au 43, rue de Chateaubriant (entrée dans la cour) et non au sous-sol de la Mairie.

Les permanences "Protection Maternelle Infantile" se tiendront au Foyer-Logement.

Les horaires des dites permanences restent inchangés.

ÉCHANGEZ VOS CONNAISSANCES !

Permettre aux vernois, jeunes et adultes, qui le désirent d'échanger réciproquement leurs savoirs dans tous les domaines de la vie : le bricolage, la musique, les langues, la couture, l'alimentation, tous les arts, toutes les sciences, l'informatique, les médecines douces, la mécanique... Voilà ce que je vous propose.

Les personnes intéressées sont invitées à communiquer leurs offres (ce qu'elles savent faire ou expliquer) et leurs demandes (ce qu'elles voudraient apprendre) à Alexis Tél. 99.62.07.92.

Une réunion sera envisagée dès qu'il y aura un nombre suffisant de personnes motivées et d'échanges possibles. Ce groupe pourrait s'intituler : "mouvement de formation et d'échanges réciproques" ou encore : "Moi je ne sais pas, et toi tu sais, et réciproquement